

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 2 juin 2020**

**Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 12 mai 2020** – GTT (Gaztransport & Technigaz) informe ses actionnaires que l'assemblée générale mixte des actionnaires a été convoquée le mardi 2 juin 2020 à 15 heures. Cette assemblée générale se tiendra exceptionnellement à huis-clos, hors la présence des actionnaires

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo)) le 24 avril 2020 au bulletin numéro 50. Cet avis peut être également consulté sur le site internet de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)).

L'avis de convocation sera publié sur le site du [BALO](#) ainsi que dans un journal d'annonces légales le 18 mai 2020 et sera également consultable sur le site internet de GTT.

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, et avec le souci constant d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité et la protection de toutes les parties prenantes (dont celles des investisseurs) à l'Assemblée générale, cette réunion se tiendra hors la présence physique des actionnaires.

Dans ces conditions et conformément à l'ordonnance susvisée et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, vous devez, pour exercer vos droits :

- privilégier le recours à la voie électronique,
- exprimer vos choix préalablement à la réunion quant aux résolutions qui vous sont proposées, grâce :
  - au « vote par correspondance »,
  - à la désignation d'un mandataire qui votera « pré-AG »,
  - au « pouvoir au Président de l'Assemblée générale »,seules options désormais disponibles du fait des circonstances rappelées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres au nominatif pourra demander, à compter de la publication de l'avis de convocation et jusqu'au cinquième jour inclus avant la date de cette assemblée générale, que lui soient envoyés les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Cette demande devra être faite par le biais du formulaire d'envoi de documents complémentaires joint à la brochure de convocation et devra être adressée par voie postale à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex France.

Les actionnaires titulaires de titres au porteur peuvent également se faire communiquer ces documents en adressant leur demande à BNP Paribas Securities Services, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus, en justifiant de leur qualité d'actionnaire par la transmission d'une attestation d'inscription en compte délivrée par leur intermédiaire financier habilité.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2020 requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur peuvent être consultés (i) à compter du 12 mai 2020 sur le site internet de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)) et (ii) à compter du 12 mai 2020 au siège social de GTT, situé 1, route de Versailles, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse et chez BNP Paribas Securities Services, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la communication d'une information ou d'un document sera valablement effectuée par message électronique, sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite. Les actionnaires sont ainsi encouragés à communiquer leur adresse électronique lors de toute demande.

**Contact Relations Investisseurs**

[information-financiere@gtt.fr](mailto:information-financiere@gtt.fr) / +33 1 30 23 20 87

**Contact Presse :**

[press@gtt.fr](mailto:press@gtt.fr) / + 33 1 30 23 42 26 / +33 1 30 23 80 80

**Pour plus d'information, consulter le site [www.gtt.fr](http://www.gtt.fr).**

**A propos de GTT**

GTT (Gaztransport & Technigaz) est une société de technologie et d'ingénierie spécialiste des systèmes de confinement à membranes dédiés au transport et au stockage du gaz liquéfié, et en particulier du GNL (Gaz Naturel Liquéfié). Depuis plus de 50 ans, GTT entretient des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs de l'industrie du gaz liquéfié (chantiers navals, armateurs, sociétés gazières, opérateurs de terminaux et sociétés de classification). La société conçoit et commercialise des technologies alliant efficacité opérationnelle et sécurité pour équiper les méthaniers, les unités flottantes de GNL, ainsi que les navires de transport multi-gaz. Elle propose également des solutions destinées aux réservoirs terrestres et à l'utilisation du GNL comme carburant pour la propulsion des navires, ainsi qu'une large gamme de services.

GTT est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (Code ISIN FR0011726835, Ticker GTT) et fait partie notamment des indices SBF 120 et MSCI Small Cap.